

# Environnement : le temps de faire le point

En 2008, la province Nord était la première collectivité à se doter d'un code de l'environnement. La brigade des gardes nature était créée la même année et le premier « *agenda des marées de la province Nord* » édité, alors qu'au mois de juillet, les lagons et récifs étaient inscrits au patrimoine de l'Unesco. Les pêcheurs professionnels s'organisaient cette année-là en fédération. Dix ans après, un forum intitulé « *Tabo Thipo* » a été organisé à la province Nord le 28 septembre avec les associations impliquées dans la préservation de l'environnement pour faire le point sur des années de gestion partagée.



Dix ans après l'inscription des lagons au patrimoine de l'Unesco, des ateliers ont été organisés à la province Nord lors du forum *Tabo Thipo* pour échanger et faire le point sur les initiatives et les attentes de chacun des partenaires.

Les associations et collectifs impliqués dans la protection de l'environnement ont été conviés à échanger dans l'hémicycle de la province Nord fin septembre. Des discussions ont été organisées en atelier, pour échanger sur la façon de faire passer des messages sur la protection de l'environnement, et pour faire valoir la façon dont la société civile s'implique dans la préservation de la biodiversité. Il s'agissait, alors que depuis dix ans plusieurs structures ont été mises en place pour favoriser la protection de l'environnement, de s'asseoir ensemble pour discuter, comme l'indique le titre du forum en Haeke, langue de Bako, « *Tabo Thipo* » « *asseyons-nous ensemble* ». La province Nord a toujours opté pour une gestion participative de la préservation des milieux et des espèces, une préoccupation présente dans chaque domaine d'intervention de la collectivité, a souligné en ouverture Victor Tutugoro, premier vice-président de la province Nord. Il en a appelé à la responsabilité

citoyenne de chacun d'entre nous, au quotidien. « *Notre environnement reste très fragile, il faut poursuivre le travail, avec l'implication de nos populations, en tenant compte des savoirs mais aussi des attentes et des besoins des populations locales, pour une meilleure gouvernance.* » Les ateliers, autour de plusieurs thèmes, ont permis de dégager plusieurs idées et axes d'actions.

## Un parcours éco-citoyen

Pour sensibiliser à la protection de l'environnement dès le plus jeune âge, il a été ainsi proposé que soit mis en place un parcours « *éco-citoyen* » diplômant, à l'image de ce qui existe dans le domaine de la sécurité routière ou l'informatique avec le Brevet Informatique et Internet (B2I). Pendant les périodes de vacances, dans les centres de vacances, les enfants pourraient être associés à des initiatives, à travers des actions très concrètes sur le terrain. Pour cela, la formation à la protection de l'environnement des

enseignants, des éducateurs et des animateurs, tous ceux qui ont un rôle d'encadrement auprès des plus jeunes, apparaît comme une nécessité, afin qu'ils soient en mesure de délivrer des messages d'information et de sensibilisation.

## Utiliser les outils modernes de communication

Les moyens de communication ont évolué et les réseaux sociaux jouent désormais un rôle important dans la diffusion de l'information. Là aussi, l'utilisation de la toile apparaît comme une solution pour faire passer des messages. Des applications pour téléphone mobile pourraient également être élaborées.

À l'heure où quasiment toute la population dispose d'un téléphone portable, le développement de SMS groupés (pour rappeler la date de la fermeture de la pêche aux crabes par exemple) semble également un moyen d'information efficace. Un numéro spécialisé pour les questions relatives à l'environnement pourrait être mis en place, ont suggéré les participants aux ateliers, il faudrait alors s'assurer que les messages soient ensuite effectivement traités.

Traditionnels et toujours efficaces, les réseaux coutumiers et religieux apparaissent comme des partenaires incontournables pour faire passer l'information. Il en va de même avec le réseau associatif.

Les ateliers ont permis à certains de faire valoir des initiatives informelles, émanant de collectifs à l'image d'un groupe de Pweevo (Pouébo) qui



refuse le modèle associatif, jugé trop contraignant d'un point de vue administratif.

## Faire valoir les expériences positives

Des initiatives qui méritent d'être valorisées. « *Il faut faire connaître les bonnes expériences, diffuser des témoignages positifs, faire passer des messages concrets ...* » ont relevé les participants. Le message doit être ciblé et adapté au destinataire. Des leaders d'opinion doivent être mobilisés. « *La personne qui délivre le message est aussi importante que le message lui-même* » ont souligné les participants à un atelier, rappelant un spot diffusé, il y a quelques années, pour lutter contre les feux qui impliquait des coutumiers. Une bonne intention ne suffit pas toujours comme le montre cet exemple. « *La critique avait alors été que le message était pensé en français et traduit en langue, ce qui limitait sa portée...* »

Valoriser les initiatives locales, les soutenir, promouvoir les actions citoyennes... Le forum Tabo Thipo a permis de mettre en avant des voies pour préserver un environnement exceptionnel. « *Nous devons afficher clairement notre volonté de protéger la biodiversité, affirmer le pays que nous voulons pour demain* » ont souligné les participants. Un « *livret vert* » devrait être édité à l'issue de ce forum, a conclu Yannick Monlouis, directeur adjoint de la Direction du développement économique, un livret qui permettra de diffuser au plus grand nombre les conclusions de ces échanges. ■



Des opérations de reboisement sont menées ici ou là, notamment avec des scolaires comme ici avec des élèves du lycée Michel Rocard de Pouembout. (Photo F. Poagnide)

# Au service de l'environnement

Depuis deux ans, Yannick Monlouis est en charge de l'environnement à la province Nord, en tant que directeur adjoint à la Direction du développement économique et de l'environnement. C'est précisément en travaillant sur l'inscription des lagons au patrimoine de l'Unesco pendant ses études qu'il s'est orienté dans ce secteur.

## Le Pays : Quel a été votre parcours scolaire ?

**Yannick Monlouis :** Au départ, j'ai suivi des études de commerce, jusqu'à un BTS « *Négociation relation clientèle* » au lycée Lapérouse. Je suis ensuite parti en formation « *Economie d'entreprise* » à Nice, mais je me suis vite rendu compte que ce n'était pas ma voie. Je me suis réorienté vers une licence « *Info com* ». C'était en 2008, l'année de l'inscription des lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie.

## Le Pays : Ce thème vous a-t-il inspiré pour des travaux universitaires ?

**YM :** L'inscription des récifs de Nouvelle-Calédonie cette année-là faisait beaucoup de bruit... L'environnement est un thème qui m'avait toujours intéressé. Il y avait un module « *communication environnementale* » dans ma formation, j'ai saisi cette occasion. Par la suite, j'ai orienté et poursuivi mes études dans le domaine de l'environnement. J'ai achevé cette période d'études en 2011 par un master spécialisé « *Action publique pour le développement durable des territoires* » en master 1 à Toulouse avec comme sujet de stage « *la communication comme outil de développement durable* » à AgroParis Tech à Clermont-Ferrand.

## Le Pays : Comment s'est passé votre retour au pays ?

**YM :** Lorsque je suis revenu en Nouvelle-Calédonie en 2011, j'ai été embauché comme chargé de



Yannick Monlouis, 31 ans, est adjoint au directeur de la DDEE, en charge de l'environnement.

mission déchets à la SEM Mont-Dore environnement en 2012, après un bref passage dans un bureau d'études. J'ai ensuite intégré la ville du Mont-Dore en tant que chargé d'études développement durable, rattaché directement au Secrétariat général. J'ai travaillé pendant ces trois années sur les questions relatives aux déchets, la maîtrise de l'énergie, l'éducation à l'environnement et l'aménagement durable de la commune. Je suis arrivé en province Nord en 2016. Je connaissais déjà certains membres de l'équipe car je représentais l'association française des maires au sein du Conservatoire d'espaces naturels lorsque j'étais en poste au Mont Dore et j'avais également participé à certaines études comme le pré-diagnostic pour le Plan climat, en tant que prestataire. ■



## Un code de l'environnement en évolution

Il y a dix ans, la province Nord éditait son « *code de l'environnement* », un recueil de textes règlementaires qui sert notamment de référence à la brigade de gardes nature créée la même année. Il devrait être complété prochainement.



La brigade des gardes nature avec ses dix agents a été créée dans la foulée de l'édition du Code de l'environnement. (Photo DDEE)

Le 24 octobre 2008, la province Nord adoptait en assemblée publique son « *Code de l'environnement* ». Pendant une année, une juriste embauchée tout spécialement avait travaillé pour réunir les différents textes règlementaires, actualiser certains très anciens... La province Nord était la première collectivité à rédiger son code, suivi de peu par la province Sud. Les réflexions avaient été menées en parallèle entre les deux provinces et une structure commune avait été élaborée autour de trois « *livres* » : protection du patrimoine naturel, gestion de l'exploitation des ressources naturelles, risques et nuisances.

Cette feuille de route comprenait des chapitres encore à préciser, des « *parties réservées* » sur certains sujets comme la réglementation sur le défrichement ou la protection des habitats... Cette remise en ordre des textes avait été réalisée en droit non constant, c'est-à-dire que l'occasion avait été saisie pour faire évoluer certains textes.

Dans le prolongement de l'instauration d'un code de l'environnement, une brigade de gardes nature a été créée. Il s'agissait d'une part de faire

connaître la réglementation et d'autre part de faire disparaître le sentiment d'impunité.

Les gardes nature sont aujourd'hui au nombre de dix, quatre dans la région centre entre Pouembout et Touho, trois dans le grand Nord basés à Koumac et trois pour la partie sud basés à Ponérihoun. La majeure partie est issue d'une même promotion qui a suivi un BTS Gestion et protection de la nature en formation pour adultes au CFPPA de Pouembout. Cette formation avait été mise en place à la demande de la province Nord dans le but de créer la brigade des gardes nature.

### Sensibilisation, contrôle et suivi des milieux

« *Les gardes nature ont trois types de mission, la communication ou la sensibilisation du public, le suivi des milieux et le contrôle. Le contrôle peut être aléatoire ou ils peuvent intervenir sur renseignement* » indique Jean-Jérôme Cassan, responsable de la brigade des gardes nature et chef de service-adjoint du service « *impact environne-*

*mental et conservation* ».

Au-delà des gardes nature, plusieurs agents de la DDEE ont également été assermentés. Ils sont au total une vingtaine. « *Un agent assermenté qui constate une infraction n'a pas d'autre choix que d'établir un procès-verbal. Il fait juste son travail, il a été formé pour cela. Et ce n'est pas lui qui décide de la sanction* » souligne Jean-Jérôme Cassan.

Les procès-verbaux sont transmis au procureur. Depuis le mois de mars dernier, une convention a été établie avec le Parquet : chaque procès-verbal est accompagné d'une « *fiche-navette* » qui permet au magistrat d'apprécier l'infraction. Au moment de la signature de la convention, le vice-procureur Luigi donnait ainsi l'exemple d'une information sur la vulnérabilité du dugong qui lui avait permis d'apprécier l'atteinte à l'environnement en toute connaissance de cause... « *L'attitude du contrevenant figure aussi dans la fiche-navette transmise au Parquet, tout le monde a intérêt à ce que le contrôle se passe dans les meilleures conditions* » poursuit Jean-Jérôme Cassan.


Outre la mission d'information du public et de sensibilisation, les gardes nature assurent un suivi des milieux. Ainsi chaque année au mois de septembre, ils participent à des opérations de comptage de roussettes, visitent les zones où elles nichent... La réglementation sur la chasse à la roussette a été récemment durcie, avec notamment des sanctions plus sévères pour des tirs sur les nids. « *Il faut arriver à trouver un compromis entre ce que les gens souhaitent et ce que l'on sait de l'espèce et de l'évolution de ses populations, l'équilibre est toujours difficile à trouver...* »

Le code de l'environnement de la province Nord devrait encore être complété dans les années à venir pour protéger au mieux un bien précieux et unique, l'environnement. Un juriste est actuellement en cours de recrutement à la province Nord qui sera en charge de ce dossier. ■










**Marie-Renée Pabouty**

**PAROLES DE FEMMES**  
Forum environnement «Tabo Thïpo»  
28 septembre 2018

« On ne peut pas envisager à l'écologie... »

« On ne peut pas envisager à l'écologie... »




**Lusía Dounezek**

**PAROLES DE FEMMES**  
Forum environnement «Tabo Thïpo»  
28 septembre 2018

« Respecter l'environnement... »

« Respecter l'environnement... »




**Kelly Leroy**

**PAROLES DE FEMMES**  
Forum environnement «Tabo Thïpo»  
28 septembre 2018

« Le seul être digne d'être aimé... »

« Le seul être digne d'être aimé... »



**Héliène Neteawa**

**PAROLES DE FEMMES**  
Forum environnement «Tabo Thïpo»  
28 septembre 2018

« Les femmes ont toujours été... »

« Les femmes ont toujours été... »



**Méryl Marlier**

**PAROLES DE FEMMES**  
Forum environnement «Tabo Thïpo»  
28 septembre 2018

« La coproduction est... »

« La coproduction est... »



**Isabelle Thalé**

**PAROLES DE FEMMES**  
Forum environnement «Tabo Thïpo»  
28 septembre 2018

« La protection de l'environnement... »

« La protection de l'environnement... »